

### Ce kit contient



1/ **Un article long sur l'utilisation des déchets verts au jardin** et l'interdiction de brûlage (site internet ou bulletin)

2/ Un article court sur l'utilisation des déchets verts au jardin et l'interdiction de brûlage (site internet ou bulletin)

3/ Une **affiche pour vos déchèteries** à destination du grand public afin de comprendre pourquoi il est important d'amener ses déchets verts mais également les possibilités de les valoriser directement dans son jardin

4/ Des idées de **post Facebook** et/ou Instagram

5/ Un récapitulatif des ressources à votre disposition

Ce kit a été réalisé en partenariat avec :





Ce document a été rédigé dans le cadre d'un projet soutenu par :

• L'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), via le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) :







• L'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, via le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) :











# L'article long pour votre site internet ou votre bulletin

Personnalisez cet article en le complétant avec des initiatives du territoire :

- Vente de composteurs à prix réduit
- Accompagnement au compostage collectif
- Prêt de broyeur
- Etc.

Vous pouvez également intégrer une carte des déchèteries

## Les déchets verts au jardin : une précieuse ressource !

#### Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts?

Les déchets verts rejettent au brûlage de nombreuses substances toxiques nuisibles pour la santé (et ce, encore plus que le bois sec à cause de leur humidité) : brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente¹! Par ailleurs, pendant que toute cette matière part en fumée, les sols s'appauvrissent : en un demi-siècle, la biomasse de vers de terre des champs cultivés est passée de 2t par hectare à moins de 100kg², avec tout ce que cela entraine en termes de perte de fertilité du sol...

Il y a donc plusieurs raisons pour justifier cette interdiction de brûlage : les maires sont chargés de la faire appliquer et l'amende peut atteindre 750€.



#### Le saviez-vous?

Si toutes les communes de la région atteignaient les concentrations les plus faibles observées dans les communes équivalentes, 2 700 décès seraient évités chaque année (10% de la mortalité régionale). Ceci représenterait un gain moyen de 2 à 7 mois d'espérance de vie à 30 ans<sup>3</sup>.

#### Quelles sont les solutions à votre disposition?

De nombreuses solutions existent pour éviter les allers-retours en déchèterie et rendre votre jardin plus écologique. Découvrez-les ci-dessous :

#### 1/ Le paillage



Le paillage consiste à recouvrir le sol avec du broyat de déchets verts. Celui-ci enrichit le sol, limite la croissance des herbes indésirables, protège les racines du gel en hiver et conserve l'humidité en été, réduisant ainsi l'arrosage. C'est une pratique aux multiples avantages pour le jardin!

Pour obtenir le broyat, plusieurs solutions sont à votre disposition, avec ou sans broyeur :

- Achat personnel ou mutualisé, neuf ou d'occasion, en location ou en prêt : diverses solutions existent pour disposer d'un broyeur. Ce choix dépendra de votre production de branchages et de votre fréquence d'utilisation ;
- Vous ne souhaitez pas investir dans un broyeur ? Pas de panique ! Pour les végétaux dont le diamètre est inférieur à 1 cm et les feuilles mortes coriaces, un coupe branche manuel ou une tondeuse feront l'affaire. Pour les végétaux de diamètre supérieur (mais < 2cm) une débroussailleuse sera la bienvenue.



#### Le saviez-vous?

Les jardins représentent un fort potentiel de préservation de la biodiversité en milieu urbain : ils couvrent plus de 2% de la superficie totale du territoire national, soit quatre fois plus que la superficie de toutes les réserves naturelles réunies<sup>4</sup>!

#### 2/ Le mulching



Les restes de tonte sont laissés sur place, protégeant ainsi votre pelouse de la sécheresse. Si vous ne possédez pas de « tondeuse mulching », vous pourrez équiper la vôtre avec un kit dédié. Fini les corvées de ramassages! Autre option : une fois séchées, les tontes peuvent également être utilisées en paillage.



#### Le saviez-vous?

Il est possible de réduire « à la source » les déchets verts : en optant pour des tailles plus douces (et qui affaiblissent moins l'arbre), en préférant des essences à croissance lente et adaptées au climat ou encore en anticipant, lors de la plantation, l'envergure de l'arbre à maturité.

#### 3/ Le compostage



Il s'agit de la décomposition de la matière organique par des micro-organismes et petits animaux (par ex. vers de terre) présents dans le sol. En mélangeant les déchets de cuisine avec de petits déchets verts (broyat ou feuilles mortes), ou avec des déchets verts seuls, vous obtiendrez un compost gratuit et de qualité pour vos plantations. Plusieurs possibilités existent : en tas au fond du jardin ou en s'équipant d'un composteur (à construire soi-même, à acheter ou fourni par la collectivité), faites votre choix!

#### 4/ La déchèterie



En dernier recours, il est toujours possible d'apporter gratuitement ses déchets verts en déchèterie en tant que particulier. Dans la plupart des cas, les végétaux collectés sont broyés puis compostés sur des plateformes dédiées : ils retournent ensuite au sol, leur point de départ. Néanmoins, cette solution n'est pas parfaite : les déchets verts doivent être transportés à de multiples reprises, induisant un certain coût environnemental et économique.



#### Le saviez-vous?

Un habitant de notre région produit en moyenne **77kg par an**<sup>5</sup> de déchets verts : il s'agit du deuxième déchet le plus déposé en déchèterie!

### Sur le web, retrouvez de nombreux guides et vidéos pour approfondir le sujet :

Conseils sur le paillage (<u>fiches techniques ADEME</u>)
Vidéo « <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u> »
Vidéo « <u>Réussir son compost</u> »
Plaquette « <u>Mes déchets verts : une ressource</u> »

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Source : ADEME

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source: Claude Bourguignon, Lydia Bourguignon, Manifeste pour une agriculture durable, Actes Sud Nature, 2017, p. 87

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Source : Santé Publique France

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Source : <u>Bismuth V, Merceron E.2008. L'observatoire des papillons des jardins. Museum national d'Histoire naturelle.</u> Paris. France.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Source: Observatoire Régional des Déchets Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018



2.

# L'article court pour votre site internet ou votre bulletin

Personnalisez cet article en le complétant avec des initiatives du territoire :

- Vente de composteurs à prix réduit
- Accompagnement au compostage collectif
- Prêt de broyeur
- Etc.

Vous pouvez également intégrer une carte des déchèteries

## Les déchets verts au jardin : une précieuse ressource !

Il est interdit de brûler les déchets verts : très polluants lorsque brûlés (du fait notamment de leur humidité), le non-respect de cette interdiction est puni par une amende pouvant aller jusqu'à <u>750 euros</u>.



#### Le saviez-vous?

Brûler 50kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus avec une voiture diesel récente<sup>1</sup>!

<sup>1</sup>Source: <u>ADEME</u>

De nombreuses solutions existent pour éviter les allers-retours en déchèterie et rendre votre jardin plus écologique. Découvrez-les ci-dessous :

#### 1/ Le paillage



En recouvrant le sol de petits déchets verts (broyat de branches, feuilles mortes ou tontes sèches), le paillage permet d'enrichir le sol, de limiter la croissance des herbes indésirables, de protéger les racines du gel ou encore de conserver l'humidité du sol en été! Avec une tondeuse ou un coupe branche manuel pour les petits diamètres (<1cm), une débroussailleuse pour les diamètres un peu plus importants (mais <2cm) voire un broyeur, il existe plusieurs solutions pour broyer ses résidus de jardinage.

#### 2/ Le mulching



Les restes de tonte sont laissés sur place, protégeant ainsi votre pelouse de la sécheresse. Il existe des "kits mulching" à adapter à votre tondeuse!



#### Le saviez-vous?

On peut réduire « à la source » les déchets verts : tailles plus douces, plantations d'essences à croissance lente ou encore anticipation de l'envergure de l'arbre à maturité.

#### 3/ Le compostage



En mélangeant les déchets de cuisine avec de petits déchets verts (broyat ou feuilles mortes), ou avec des déchets verts seuls, vous obtiendrez un compost gratuit et de qualité pour vos plantations. En tas au fond du jardin ou en s'équipant d'un composteur (à construire soi-même, à acheter ou fourni par la collectivité), faites votre choix!

#### 4/ La déchèterie



Il est toujours possible d'apporter gratuitement ses déchets verts en déchèterie en tant que particulier. Dans la plupart des cas, les végétaux collectés sont transformés en compost. Mais cette solution n'est pas parfaite car elle induit de nombreux transports de la matière (coût environnemental et économique).

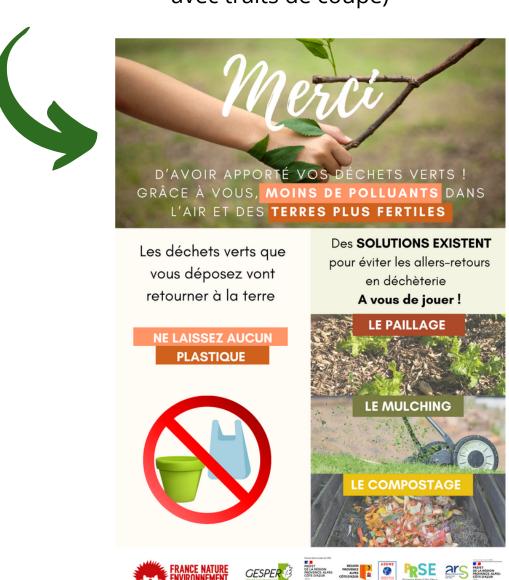
## Sur le web, retrouvez de nombreux guides et vidéos pour approfondir le sujet :

Conseils sur le paillage (<u>fiches techniques ADEME</u>)
Vidéo « <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u> »
Vidéo « <u>Réussir son compost</u> »
Plaquette « <u>Mes déchets verts : une ressource</u> »



# Une affiche pour les déchèteries de votre collectivité

Cette affiche est à imprimer en A3, soit par vos soins, soit par un imprimeur professionnel (vous disposez dans le kit d'une version sans marge et une version avec traits de coupe)







# Des exemples de publications pour vos réseaux sociaux

Plusieurs occasions sont bonnes pour communiquer auprès de votre audience sur Facebook ou Instagram.

Retrouvez tous les visuels dans notre kit!





" C'est le printemps ! Pensez à pailler vos plantations avec vos résidus de tailles. Plus d'informations <u>ici</u> "

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





" C'est la journée mondiale de l'eau, économisez cette ressource au jardin grâce au paillage. Plus d'informations ici"

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





" C'est la semaine du compostage de proximité, pensez à composter vos déchets de jardin et de cuisine, votre jardin vous remerciera. Plus d'informations ici"

(lien d'un article explicatif de votre site ou vers la vidéo <u>Réussir son compo</u>st <u>!</u>)





22 mai

" C'est la journée mondiale pour la biodiversité, découvrez comment rendre votre jardin plus écologique grâce au paillage et au compostage de vos déchets verts.

Plus d'informations ici"

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





21 juin

" C'est l'été, pour protéger vos plantations de la sécheresse, pensez au paillage et à la tonte mulching. Plus d'informations ici "

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





21 septembre

"C'est la saison des feuilles mortes... Ne les brûlez surtout pas, c'est interdit car très mauvais pour votre santé et celle de vos voisins! Vous pouvez éviter les allers-retours en déchèterie en les utilisant en paillage ou dans le compost (comme vos autres déchets verts). Les feuilles les plus coriaces peuvent être broyées à l'aide d'une tondeuse. Plus d'informations ici"

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA,</u> lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





Mi-fin novembre

"C'est la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. L'occasion de rappeler que vous pouvez éviter les allersretours en déchèterie après vos travaux de jardinage : pensez au compostage et au paillage de déchets verts ! Rappel : le brûlage des déchets verts est interdit car nocif pour la santé.

Plus d'informations ici"

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)

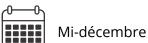




" C'est la journée mondiale du sol : pour préserver et enrichir la terre de votre jardin, pensez au compostage et au paillage de déchets verts. Plus d'informations <u>ici</u>"

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





" L'hiver approche! Pensez à protéger vos plantations du gel grâce au paillage de déchets verts. Plus d'informations ici"

(lien de l'article sur votre site ou le <u>site FNE PACA</u>, lien de la vidéo <u>Déchets de jardin : n'en jetez plus !</u>)





#### Les ressources à votre disposition

#### Pour le grand public

- Une vidéo "<u>Déchets de jardins,</u> n'en jetez plus !"
- Une vidéo "Réussir son compost"
- Une plaquette " <u>Mes déchets</u> verts : une ressource !" (GERES 2020)
- Une plaquette "<u>Un trésor dans</u> votre jardin" (FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2020)

#### Pour les professionnels

- Une plaquette "<u>Vers une</u> <u>meilleure gestion de nos espaces</u> <u>verts</u>" (GESPER 2016)
- Un guide de bonnes pratiques
   "Alternatives au brûlage des déchets verts, les collectivités se mobilisent Guide des bonnes pratiques" (ADEME 2018)

#### **Pour tous**

- Les fiches "<u>Conseils de broyage paillage des déchets verts</u>" (ADEME 2020)
- Les vidéos « Broyage des végétaux » : "Bonnes idées pour gérer les déchets végétaux", "Le paillage avec du broyat de végétaux", "Matériels de broyage", "Autres utilisations des broyats de végétaux" (ADEME 2021)
- Le site <u>Bours'O vert</u> pour la mise en relation des paysagistes et des particuliers pour les déchets verts (don de broyat, location de broyeurs, etc.)

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est composée de six fédérations départementales, est la porte-parole de plus de 250 associations locales et fait partie du réseau France Nature Environnement. Elle travaille quotidiennement à la réconciliation entre l'Humain et l'Environnement.

14 quai de Rive Neuve, 13007 Marseille / Tél. 04 91 33 44 02 / contact@fnepaca.fr

#### La réalisation de ce kit de communication a bénéficié du soutien de :

• L'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), via le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) :

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPESCÔTE D'AZUR

Égalité





• L'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, via le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) :







Rejoignez-nous sur **fnepaca.f**r/

